

M. Valerio Placco
Directeur général de l'administration

Le 6 juin 2025

Objet : Demande formelle de présentation des plans d'aménagement avec bureaux individuels

Monsieur Placco,

Dans le cadre de la concertation sollicitée par EPSU-CJ le 7 février 2025, et faisant suite à la réunion organisée par le Comité du personnel de la Cour le 21 mai 2025, l'EPSU-CJ demande que des plans d'aménagement présentés pour la Tour Rocca et la Tour Comenius **soient modifiés** en vue d'être présentés à la prochaine réunion de concertation. En effet, EPSU-CJ considère que les deux plans présentés par l'architecte au Comité de pilotage le 28 avril 2025 ne reflètent pas les travaux dans les deux ateliers de réflexion « Direction générale du Multilinguisme » et « Direction de la recherche et documentation » et ne répondent pas aux besoins des collègues y travaillant pour exercer leur mission dans des conditions optimales.

1. Position générale

Pour sortir d'un processus fastidieux de révisions successives d'un concept d'origine qui est étranger aux besoins de l'institution, EPSU-CJ tentera ici de clarifier la portée de la discussion.

(a) La Cour de justice **a décidé de faire des économies budgétaires** sur ses infrastructures immobilières, et plus précisément sur l'espace bureau, qui se positionne au cœur de notre activité et de notre raison de « venir au bureau », une bonne pratique que nous tenons absolument à conserver.

Il s'agit d'**une décision qui appartient à la Cour**, qui en assumera aussi intégralement la responsabilité. Si le personnel est appelé à consentir un sacrifice important pour s'accommoder dans moins d'espace, il devra, en contrepartie, avoir le premier mot à dire sur les **modalités** du rétrécissement de son espace de travail, qui ne peuvent pas être décidées sans son consentement.

EPSU-CJ, prenant acte de la volonté de l'institution de **faire des économies** en réduisant l'espace de travail, comprend la négociation comme entraînant une « **obligation de résultat** », ses **modalités** devant nécessairement passer par un accord avec les OSP.

(b) Dans un exercice de réduction de l'espace bureau, EPSU-CJ défend fermement **le respect de l'égalité entre collègues**, à l'antipode d'une catégorisation qui attisera les conflits, avec des conséquences néfastes prévisibles sur son « bien-être », que l'institution aime tellement invoquer.



2. Critique et réfutation des plans présentés

Il nous semble essentiel que l'opinion du personnel, exprimée par ses représentants dans le cadre de cette concertation, doive peser substantiellement, parce que ce sont ceux qui font le travail au quotidien qui sont les mieux placés pour définir les conditions de travail nécessaires à la qualité et à l'efficacité de leur travail, et donc au bon fonctionnement de l'institution.

L'EPSU-CJ souhaite attirer votre attention sur plusieurs éléments préoccupants :

► **La catégorisation des postes de travail** (individuels, partagés, temporaires, semi-interactifs) mène inévitablement à une complication de la gestion quotidienne et à la création de tensions permanentes entre collègues ou avec la hiérarchie. Il est évident que l'attribution des bureaux individuels/partagés, à supposer même qu'elle se fera selon des critères « objectifs », ne refléterait que la situation du moment et ne permettrait pas de tenir compte des besoins et des souhaits de futurs collègues, qui pourraient se voir imposer des modalités de travail qui ne leur conviendraient pas. Ceci aura un impact négatif sur l'attractivité de la Cour en tant qu'employeur et installera inévitablement une inégalité structurelle entre collègues.

► **Le fractionnement des espaces de travail** selon l'activité (téléphone, cours à distance, entretien, concentration) témoigne d'une méconnaissance des réalités du travail, surtout dans les unités concernées par le projet pilote. Depuis des années, la charge de travail est disproportionnée par rapport aux effectifs. L'obligation de se déplacer d'un espace à l'autre est déconcertante et entraînerait une perte de temps significative, qui est à éviter. Or, le travail réalisé requiert un haut niveau de concentration et un environnement stable et propice à l'isolement.

► **Les calculs chiffrés du besoin de concentration** pour justifier la suppression des bureaux individuels sont aberrants tant comme concept que dans leurs détails. Ils considèrent, en effet, comme du « temps non productif » – et donc ne justifiant pas un espace de travail dédié – des périodes d'absence pour congés, formations, maladies, voire des moments d'« interaction », pourtant considérés parfaitement louables dans des espaces dits « collaboratifs ». Une telle piste de raisonnement nous semble futile.

► Or, **aucune analyse des besoins réels** des collègues dans les services concernés n'a été menée. Les plans existants ne tiennent même pas compte du sondage effectué en plein milieu des vacances judiciaires d'été sur le pourcentage du temps consacré aux coups de téléphone, aux cours à distance, aux réunions et au travail de concentration, puisque l'experte avait considéré que le résultat exprimait des besoins « trop individuels et privés » et jugés non compatibles avec les objectifs de la Cour. Par conséquent, les salles de réunions ont été surdimensionnées par rapport aux besoins et les espaces « collaboratifs » ne correspondent à aucun besoin de « collaboration » stable, qui n'aurait pas pu se faire dans les locaux tels qu'aménagés actuellement. Les travaux des ateliers avaient clairement démontré que tous les collègues, indépendamment de leur catégorie, ont un besoin élevé de concentration, d'où le besoin de disposer d'un bureau individuel, condition qu'ils estimaient primordiale pour pouvoir garantir la qualité de leur travail et conforme aux principes de confidentialité et d'efficacité professionnelle.



3. Conclusions

L'EPSU-CJ vous demande de bien vouloir présenter de nouveaux plans d'aménagement de la Tour Rocca et de la Tour Comenius, qui tiennent compte de notre position générale (sous 1 supra) et de notre critique des plans (sous 2 supra),

comprenant exclusivement des bureaux, certes, redimensionnés, mais toujours individuels, attribués nominativement de façon stable, séparés par des parois de verre opaque, pour tous. À une telle solution peut contribuer notamment la réduction des espaces dits « de convivialité » et de collaboration et la suppression des ainsi dites « bulles ».

L'élaboration de ces nouveaux plans est indispensable pour permettre à l'EPSU-CJ de contribuer dans un esprit collaboratif à la poursuite du processus de concertation, dans l'intérêt de tout le personnel et du bon fonctionnement de l'institution.

Pour le syndicat EPSU-CJ,

(signé)

Jimmy Stryhn-Meyer, Président